

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/02/2014**

Le vendredi 21 février 2014, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Brigitte PISTRE, le Maire.

La séance était publique.

Étaient présents : Brigitte PISTRE, Bernard BERTRY, Alain GAUTHIER, Jean LACOQUELLE, Fabien MASSON, Philippe LEBEL.

Étaient absents : Isabelle LAVIE (donnant pouvoir à Brigitte PISTRE), Jean-Yves POPULU .

Fabien MASSON est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 17/02/2014

Date de publication : 24/02/2014

**ORDRE DU JOUR**

**1. Approbation du procès verbal du 10/01/2014 à l'unanimité,**

**2. Droit de préemption commercial dans le cadre de la cession de la Gourmandine,**

Mme le Maire rappelle les dispositions de la délibération du Conseil municipal en date du 01/07/2011, soit la délimitation d'un périmètre de droit de préemption par la commune sur les fonds commerciaux.

Ayant reçu le 17/02/2014, une déclaration de cession du fonds de commerce sis au 6 et 8 rue du 8 mai 1945 exploité actuellement par Madame VARIS Béatrice, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de renoncer à l'exercice du droit de préemption commercial pour cette cession.

**3. Arrêtés du maire pris dans le cadre de sa délégation consentie par le Conseil municipal,**

Vu le CGCT et notamment l'article L 1618-1, L 2122-22 et r 1618.1,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération en date du 04/02/2011,

Mairie : adjonction de garde-corps à l'étage

Vu que l'étage de la mairie sert de salle aux associations locales recevant du public, il apparaît opportun pour des raisons de sécurité, de garnir de garde-corps les fenêtres situées au 1<sup>er</sup> étage.

Pour ce faire, par arrêté du 31/12/2013, Madame le Maire a retenu le devis de Guy Hervé de Yèvres pour un montant de 371€ HT soit 443.71€ TTC, a inscrit cette dépense au 21311 : bâtiment hôtel de ville.

Achat de matériel

Vu l'état vétuste de certains matériels, il apparaît opportun pour des raisons de sécurité, de procéder à leur remplacement. Pour ce faire, par arrêté du 31/12/2013, Madame le Maire a retenu le devis de l'entreprise MOLLIER de Pontgouin pour l'achat d'une tronçonneuse et d'une tondeuse pour un montant de 2 033.20€ HT soit 2 439.84€ TTC, a inscrit cette dépense au compte 2188 : autres matériels et a amorti cette immobilisation sur 5 ans.

Matériels espaces verts

Afin de renouveler le parc de matériels du service technique, par arrêté du 24/01/2014, Mme le Maire a retenu le devis de l'entreprise MOLLIER de Courville-sur-Eure pour un coût HT de 10 714.16€ soit 12 857€ TTC pour le renouvellement d'un taille haie, l'acquisition d'un aspirateur à feuilles et d'un broyeur déporté, a décidé d'imputer cette dépense au compte 2188 : autres matériels, a décidé d'amortir cette dépense sur 5 ans.

Mairie : changement de l'unité centrale

Suite à la mise en place du logiciel Berger-Levrault demandant plus de mémoire vive,

Sachant que l'unité centrale du service administratif date de 2009,

Par arrêté du 21/01/2014, Mme le Maire a décidé de procéder au remplacement de l'unité centrale, a retenu le devis de GMCF de Saint-Arnoult-des-Bois pour un coût HT de 550€ soit 660€ TTC, a imputé cette dépense au compte 2183 : Mobilier de bureau et matériels informatique et amortit cette dépense sur 5 ans.

**4. Divers**

SMAR : Mme le Maire informe que les propriétaires riverains de la Foussarde sont sollicités afin d'obtenir leur accord sur l'entretien des rives avec une prise en charge par le syndicat de 90%,

Périmètre de protection des captages d'eau au Boulay : les propriétaires inclus dans le périmètre défini et entériné par le Préfet ont reçu un courrier les informant que leur(s) propriété(s) était(ent) soumise(s) à une servitude publique qui sera aussi mentionnée auprès des services des hypothèques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.